



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des personnes âgées

Question écrite n° 6004

Texte de la question

M. Laurent Furst attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes âgées et de l'autonomie, sur les conditions de vieillissement de nos aînés. La Fondation de France a révélé la part importante de personnes âgées touchées par la solitude et la précarité. Ces situations, quand elles se cumulent avec des soucis de santé et une perte d'autonomie, conduisent de nombreux retraités à avoir des pensées suicidaires. Sur 10 330 suicides enregistrés en France métropolitaine en 2010, 2 900 concernaient des personnes âgées de plus de 65 ans. Et plus on avance dans l'âge, plus le taux de suicide augmente. Notre espérance de vie a cru davantage en cinquante ans que durant les cinq millénaires passés. Rien est plus positif, à condition que cela ne s'accompagne pas d'un profond mal-être de nos seniors. C'est pourquoi il lui demande ce que le Gouvernement envisage de faire pour lutter efficacement contre l'isolement des personnes âgées.

Texte de la réponse

L'isolement des personnes âgées est une préoccupation qui retient tout particulièrement l'attention du gouvernement. Le suicide des personnes âgées ne doit pas rester un phénomène sous évalué et banalisé, voire tabou. En effet, chaque année, 3 000 personnes de plus de 65 ans mettent fin à leurs jours. C'est près de 30 % du total des suicides en France, alors que les plus de 65 ans constituent environ 20 % de la population française. L'importance de la prévention et du dépistage des épisodes dépressifs chez les personnes âgées vivant à domicile est primordiale pour lutter contre le suicide (90 % des suicides sont reliés à un état dépressif et près de 70 % se produisent au domicile). L'amélioration de cette prévention est au coeur des chantiers que le gouvernement a engagés dans le cadre plus large de la prévention et de la prise en charge de la dépendance des personnes âgées. Conscient du bouleversement radical de notre société qu'implique l'allongement de la vie, le Président de la République s'est engagé à mettre en oeuvre une réforme de la dépendance. La préparation d'un projet de loi rassemblant toutes les dimensions de la prise en compte de l'avancée en âge avec un socle fort de solidarité nationale a été engagée. Ce chantier englobe trois grands volets : « anticipation-prévention » notamment dans le domaine de la santé ; « adaptation de notre société au vieillissement » et « accompagnement de la perte d'autonomie ». En appui de ce projet de loi, le Gouvernement a lancé le 25 septembre et le 8 octobre 2012 trois missions qui rendront leurs rapports avant la fin de l'année. Une mission interministérielle sur l'adaptation de notre société à l'avancée en âge a déjà commencé à travailler sur trois axes : habitat, urbanisme et mobilité ; croissance économique et emplois ; éducation, communication, culture et lien intergénérationnel. En outre, un comité de prévention et d'anticipation de l'avancée en âge doit procéder à un état des lieux et à une synthèse des bonnes pratiques en matière de prévention afin de favoriser leur diffusion. Il formulera des propositions pour mieux coordonner les acteurs, tant au niveau local que national. Enfin, une mission parlementaire sur l'étalonnage comparatif international identifiera les bonnes pratiques qui ont cours dans d'autres pays de l'OCDE tels que le Québec, la Suède et l'Espagne. Cette réforme essentielle sera construite et portée avec l'intelligence des territoires, avec les parlementaires, et en lien étroit avec les professionnels et les familles. La problématique spécifique du suicide des personnes âgées appelle plusieurs

mesures que la ministre déléguée chargée des personnes âgées a eu l'occasion de présenter lors de la journée mondiale de lutte contre le suicide. Elles concerneront en premier lieu un renforcement de la formation professionnelle. L'agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements médico-sociaux (ANESM) qui forme les professionnels en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) devra ainsi inclure dans son programme des éléments de sensibilisation aux risques suicidaires. En outre, 70 % des suicides des personnes âgées se produisant au domicile, la mallette « Mobiquat » (ensemble de fiches pratiques permettant de mieux diagnostiquer et prendre en charge la dépression des personnes âgées) va être diffusée aux intervenants à domicile d'ici à la fin de l'année. En second lieu, l'accent va être mis sur la sensibilisation des acteurs du secteur et du grand public. A cet effet, un groupe de travail impliquant gérontologues, institutionnels, associations et chercheurs va être réuni. Cette démarche vise à mettre en réseau les associations et structures qui travaillent déjà sur la prévention du suicide des personnes âgées, et sur la lutte contre l'isolement social. Le comité national de vigilance et de lutte contre la maltraitance des personnes âgées et handicapées, en sommeil depuis 2009, sera par ailleurs réactivé d'ici à la fin de l'année. Lui sera confié pour première mission de travailler sur le suicide des personnes âgées à leur domicile.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Furst](#)

Circonscription : Bas-Rhin (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6004

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : Personnes âgées et autonomie

Ministère attributaire : Personnes âgées et autonomie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 octobre 2012](#), page 5348

Réponse publiée au JO le : [25 décembre 2012](#), page 7931